

# ACTION URGENTE

## BAHREÏN. DES MANIFESTANTS TORTURÉS

**Le 20 avril dernier, Nafeesa al Asfoor, mère de deux enfants, a été arrêtée en même temps que Rayhana al Mousawi alors qu'elles manifestaient pacifiquement près du circuit du Grand Prix de Formule 1 à Manama. Toutes deux sont dans l'attente de leur procès. Elles ont subi des actes de torture et Nafeesa al Asfoor se voit refuser les soins médicaux dont elle a besoin.**

Le 20 avril 2013, **Nafeesa al Asfoor**, 31 ans, et **Rayhana al Mousawi**, 38 ans, ont été interpellées près du circuit de Formule 1 à Manama, alors qu'elles prenaient part à une manifestation pour dénoncer l'emprisonnement d'éminents militants politiques bahreïnites, dont Zainab al Khawaja. Ces deux femmes ont expliqué à leurs familles avoir subi des actes de torture ou d'autres mauvais traitements pendant leur interrogatoire par la police. Elles ont dû signer des « aveux » sur lesquels elles sont revenues par la suite, lorsqu'elles ont été questionnées par le procureur. Toutes deux ont été accusées d'avoir « essayé de poser une bombe sur le circuit » et d'« appartenir à un groupe "terroriste" ». Le procureur mène actuellement une enquête sur cette affaire. Rayhana al Mousawi est également jugée dans une autre affaire appelée la « cellule de coalition du 14 février ». Pendant la première audience du procès début juin dernier, Rayhana al Mousawi a dit à la cour avoir été torturée et menacée de viol, entre autres. Le procès a été ajourné au mois de septembre. Les deux femmes sont incarcérées au centre de détention de Madinat Issa, au sud-ouest de Manama.

Nafeesa al Asfoor se voit refuser des soins médicaux adaptés, alors qu'elle s'est découvert des kystes potentiellement dangereux à la poitrine et qu'elle souffre d'autres problèmes de santé, dont des migraines pour lesquelles elle a besoin d'un traitement régulier. Ses proches ont demandé à plusieurs reprises à l'administration de la prison de l'envoyer au centre médical de Salmaniya mais cette femme a seulement été autorisée à passer des examens médicaux préliminaires à l'hôpital militaire des Forces de défense de Bahreïn et n'a pas encore reçu les résultats.

**DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :**

- exhortez les autorités à fournir à Nafeesa al Asfoor les soins médicaux dont elle a besoin, y compris dans des hôpitaux spécialisés ;
- priez-les de libérer immédiatement et sans condition Nafeesa al Asfoor et Rayhana al Mousawi si elles sont détenues uniquement pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression et de réunion ;
- appelez-les à diligenter sans délai une enquête indépendante sur les actes de torture qu'elles auraient subis et à traduire les responsables présumés en justice.

**ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 2 OCTOBRE 2013 À :**

Roi de Bahreïn

Shaikh Hamad bin 'Issa Al Khalifa

Office of His Majesty the King

P.O. Box 555, Rifa'a Palace

al-Manama, Bahreïn

Fax : +973 1766 4587

Formule d'appel : *Your Majesty, / Sire,*  
(Votre Majesté, dans le corps du texte)

Ministre de l'Intérieur

Shaikh Rashid bin 'Abdullah Al Khalifa

Ministry of Interior

P.O. Box 13, al Manama, Bahreïn

Fax : +973 1723 2661

Twitter : [@moi\\_Bahrain](#)

Formule d'appel : *Your Excellency, /*  
Monsieur le Ministre,

**Copies à :**

Ministre de la Justice et des Affaires islamiques

Shaikh Khalid bin Ali Al Khalifa

Ministry of Justice and Islamic Affairs

P. O. Box 450, al-Manama, Bahreïn

Fax : +973 1753 1284

Courriel : [minister@justice.gov.bh](mailto:minister@justice.gov.bh)

Twitter : [@Khaled\\_Bin\\_Ali](#)

Formule d'appel : *Your Excellency, /*  
Monsieur le Ministre,

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de Bahreïn dans votre pays (adresse/s à compléter) :**

nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY**  
**INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## BAHREÏN. DES MANIFESTANTS TORTURÉS

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

La « coalition du 14 février » est un mouvement composé de groupes de jeunes, nommé d'après la date du début du soulèvement à Bahreïn en 2011, et dirigé par des anonymes qui organisent des manifestations, principalement via les sites des nouveaux médias.

Juste avant le Grand Prix de Formule 1 à Bahreïn, qui a eu lieu en avril 2013, les affrontements entre manifestants et membres des forces de sécurité se sont intensifiés et ont continué pendant la compétition, ce qui a conduit à des dizaines d'arrestation. Le 24 avril dernier, Bahreïn a annulé pour la deuxième fois en deux ans la visite du rapporteur spécial des Nations unies sur la torture.

Plus de deux ans après le soulèvement à Bahreïn, et au-delà du battage médiatique entourant les réformes qui ont suivi, les prisonniers d'opinion, dont plusieurs ont été appréhendés pendant les manifestations, demeurent derrière les barreaux, et les autorités continuent de réprimer le droit à la liberté d'expression, d'association et de réunion. Ces derniers mois, d'autres personnes ont été incarcérées simplement pour avoir osé exprimer leurs opinions sur Twitter ou lors de défilés pacifiques. Les tribunaux bahreïnites semblent plus soucieux de suivre la ligne gouvernementale que de proposer des recours effectifs aux Bahreïnites et de faire respecter l'état de droit.

En réponse aux violences qui ont récemment pris une nouvelle ampleur, et en prévision des manifestations de masse planifiées par l'opposition, le parlement bahreïnite s'est réuni en session extraordinaire le 28 juillet dernier et a soumis 22 recommandations au Cheikh Khalifa Bin Issa Al Khalifa, le roi de Bahreïn. Celles-ci conseillent le durcissement des sanctions prévues par la Loi antiterroriste de 2006. Le roi a accepté ces recommandations le lendemain et ordonné au Premier ministre de veiller à ce qu'elles soient rapidement mises en œuvre par le gouvernement.

Le roi a émis deux décrets d'urgence le 6 août 2013. L'un d'eux modifie la Loi de 1973 relative aux rassemblements publics et aux manifestations, interdisant ainsi les manifestations, sit-in, défilés et rassemblements publics à Manama. La Loi de 1976 sur les mineurs a également été révisée et dispose désormais que le ministère de l'Intérieur avertira par écrit les parents de tout individu âgé de moins de 16 ans qui participe à une manifestation, un rassemblement public ou un sit-in. Si, dans les six mois qui suivent, l'intéressé prend de nouveau part à une manifestation, son père encourra une peine de prison et/ou une amende. Amnesty International craint que ces mesures draconiennes soient utilisées pour réprimer les manifestations antigouvernementales, comme c'était le cas le 14 août dernier.

Noms : Nafeesa al Asfoor et Rayhana al Mosawi  
Femmes

AU 232/13, MDE 11/034/2013, 21 août 2013

**AMNESTY**  
**INTERNATIONAL**

